

de surséance accordée aux Vaudois; et envoya ordre au bâ-tard d'Oppède, alors premier président, de rassembler toutes les troupes qui se trouvaient dans ces cantons et d'anéantir les hérétiques. Celui-ci obéit aux ordres du monarque, et pour en venir plus sûrement à ses fins, il renforça sa milice de plusieurs compagnies qui revenaient d'Italie, sous la conduite du terrible baron de la Garde, et d'un corps de soldats romains qui appartenaient au vice-légat d'Avignon; puis, à la tête de cette armée de bourreaux, il s'abattit sur les villages et sur les bourgs habités par les Vaudois. Les maisons de ces infortunés furent pillées, les récoltes brûlées, les vergers détruits, les chaumières renversées de fond en comble, et ceux qui, soit à cause de leur âge ou de maladie, n'avaient pu fuir devant les soldats du roi, furent impitoyablement massacrés, éventrés ou brûlés vifs. Et comme si le carnage eût rendu plus ardente leur soif de sang, ces séides de la royauté se partagèrent en douze corps et traquèrent les Vaudois jusque dans les forêts et dans les cavernes où ils s'étaient retirés; là, ils mirent le feu aux habitations, et forcèrent, à coups de piques, les malheureux qu'ils avaient faits prisonniers à se précipiter dans les flammes; ici ils attachèrent dos à dos jusqu'à six cents de ces infortunés et les noyèrent dans un étang; et lorsque cette chasse à l'homme eut rendu le gibier rare, le baron de la Garde s'imagina de fouiller le pays et de faire une battue; à cet effet, il enveloppa un espace de terrain entre ses lignes, coupa toutes les issues, ferma tous les défilés, et faisant resserrer son cercle, il prit les Vaudois comme on fait des bêtes sauvages dans leurs halliers.

A Mérindol, les soldats n'ayant pas trouvé une seule per-

sonne à égorger, s'en prirent aux habitations, qu'ils rasèrent à fleur du sol, et à un pauvre enfant qu'ils avaient rencontré dans la campagne; en vain il protesta qu'il était bon catholique, ces misérables l'attachèrent à un arbre et le taillèrent à coups de sabre jusqu'à ce qu'il n'eût plus un lambeau de chair sur le corps.

A Cabrières, ils furent arrêtés par une petite troupe composée de soixante hommes et de trente femmes qui s'étaient enfermés dans le château et qui voulaient sauver leur pays ou vendre chèrement leur vie; alors l'avocat général Guérin et le président d'Oppède, qui craignaient de perdre du temps en faisant le siège du château, entrèrent en pourparlers et promirent la vie sauve à tous ceux qui habitaient la contrée, sous la condition qu'on leur ouvrirait à l'instant les portes du château. Ce qui n'eut pas été plus tôt exécuté, que les soldats se ruèrent sur les hommes, les chargèrent de chaînes et les conduisirent dans une prairie, où ils les massacrèrent avec une cruauté sans égale. Quant aux femmes, après les avoir violées et les avoir outragées de toutes manières, ils les renfermèrent dans une grange, mirent le feu à la paille entassée dans le bâtiment et les brûlèrent vivantes.

A la ville de la Côte, qui était défendue par de bonnes murailles crénelées et par un château garni d'artillerie, le baron de la Garde usa du même stratagème, prêta serment sur l'hostie de ne faire aucun mal aux habitants s'ils consentaient à déposer leurs armes et à abattre les murailles; puis, quand les Vaudois huguenots se furent livrés sans défense à la merci de leurs ennemis, le féroce baron ordonna à ses soldats de courir sus aux hérétiques, de tuer les hommes sans pitié,



sans merci; de violer les femmes, et de ne faire grâce ni aux toutes jeunes filles ni aux petits garçons; ce qui fut exécuté avec une rigueur inouïe.

Vingt-deux villes, bourgs ou villages furent saccagés ou brûlés de la même manière, et l'on compte qu'il y eut plus de dix mille Vaudois, hommes ou femmes, pendus, noyés, massacrés, violés, coupés en quartiers et brûlés vifs, indépendamment des enfants que ces monstres déflorèrent et écrasèrent ensuite contre les rochers ou précipitèrent du haut des tours. Ce fut au milieu de ce cortège lugubre que l'exécrable François I<sup>er</sup> comparut devant le trône de la Divinité, le dernier jour de mars 1547!

Tel est ce roi que des écrivains stipendiés ont eu l'audace d'appeler la gloire de la France, le père du peuple, le restaurateur des lettres. Abominable dérision! François I<sup>er</sup> le protecteur des lettres! lui qui, par un édit daté du 13 janvier 1534, voulut supprimer l'imprimerie dans tout le royaume, qui défendit, sous peine de la hart, de rien imprimer, et qui ne consentit à suspendre l'effet de cet arrêt que sur les remontrances énergiques du parlement! Lui, le père du peuple! mais les guerres désastreuses de son règne, les massacres des Vaudois, la misère publique, sont là pour attester qu'il en fut le bourreau! Lui, la gloire de la France! mais les monceaux d'ossements blanchis que nos ancêtres ont laissés dans les plaines de la Lombardie sont autant de témoins qui accusent de nos défaites son inhabileté et sa couardise.

Bien loin d'avoir les grandes qualités dont se sont plu à l'orner les flatteurs de la monarchie, François I<sup>er</sup> se montra

pendant tout le cours de son règne, lâche, félon, hypocrite, parjure, corrupteur, dissipateur, perfide, débauché et cruel; et c'est à lui que la France dut ce renouvellement de persécutions religieuses qui se prolongèrent après sa mort pendant deux siècles, et couvrirent toutes les provinces du royaume d'échafauds et de gibets.

Henri, dauphin de France, mari de Catherine de Médicis, se trouva roi à l'âge de vingt-neuf ans, et fit régner avec lui Diane de Poitiers, cette beauté surannée que la duchesse d'Étampes appelait la vieille ridée. La favorite du feu roi fut exilée dans ses terres par la maîtresse du nouveau monarque, en conservant toutefois la libre disposition des biens qu'elle tenait de la libéralité de François I<sup>er</sup>, et dont elle fit un noble usage, les employant à soulager les misères du pauvre peuple et à secourir les protestants. On ignore l'époque de la mort de cette femme célèbre; on sait seulement qu'elle finit par embrasser ouvertement le protestantisme, peut-être par haine contre Diane de Poitiers, qui était une ardente catholique.

Quant à la nouvelle favorite, cette courtisane éhontée, qui avait débuté dans la carrière de la débauche en se prostituant à François I<sup>er</sup> et ensuite au fils de son amant, elle prit les allures d'une souveraine, nomma les ministres, les ambassadeurs, vendit les grâces et les charges, disposa des finances de l'état, et parut être la régulatrice des destinées de la France. L'empire qu'elle exerçait sur l'imbécile et cruel Henri, quoiqu'elle eût alors quarante-huit ans, paraîtrait incompréhensible, si l'on ne savait qu'elle était la femme qui savait le mieux enchaîner les hommes à cette cour, ou





Catherine de Médicis tenait école de prostitution. « Henri II » l'aimait, dit Mezeray, parce qu'elle était ardente en amour, » et s'abandonnait, dans ses fureurs de messaline, à tous les » écarts de l'imagination la plus déréglée et aux voluptés les » plus monstrueuses. Sa majesté craignait si fort qu'on igno- » rât l'excès de sa passion et à quel point il idolâtrait Diane » de Poitiers, qu'il faisait placer sur ses armes, sur ses meu- » bles, sur ses vêtements et même sur le fronton de ses » palais, le croissant, l'arc et la flèche que cette chaste déesse » avait choisis pour ses attributs. » Enfin, le pouvoir que la duchesse de Valentinois avait sur son amant était si redou- » table, que Catherine de Médicis elle-même pliait devant elle, cachant l'ambition dont elle était dévorée sous une apparence de légèreté, et ne paraissant occupée qu'à des intrigues galantes et à donner des bâtards à la France, ce dont elle s'acquitta si bien qu'elle mit au jour dix enfants, cinq garçons et cinq filles.

Un des premiers événements de ce règne fut le fameux duel entre Gui de Chabot Jarnac, beau-frère de la duchesse d'Étampes, et François de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie, favori de Henri II. L'origine de la querelle de ces deux seigneurs remontait au règne précédent, et venait d'une confiance que Jarnac avait faite au dauphin de ses relations amoureuses avec sa belle-mère. Henri eut l'indiscrétion de divulguer cette étrange confiance; la faction de Diane de Poitiers, rivale de la faction de la duchesse d'Étampes, accrédita ce bruit à la cour et à la ville pour déshonorer Jarnac et priver la favorite d'un de ses plus redoutables défenseurs. Celle-ci, loin de se laisser abattre, prit hautement le



parti de son beau-frère, démentit les bruits injurieux qui circulaient sur son compte, et demanda à François I<sup>er</sup> la punition des auteurs de la calomnie.

Le dauphin, qui était déjà fort mal avec son père, et qui craignait que son ressentiment ne s'accrût en apprenant qu'il était lui-même la première cause du scandale, rejeta le fardeau sur un de ses courtisans, nommé la Châtaigneraie, espèce de bravo, qui pour une somme d'argent consentit à courir les risques de cette affaire. On avait espéré que Jarnac n'oserait pas se mesurer avec cet adversaire et serait forcé de dévorer son affront en silence. Il n'en fut rien; le beau-frère de la duchesse d'Étampes se présenta hardiment devant François I<sup>er</sup>, et lui demanda l'autorisation de combattre François de Vivonne à outrance et jusqu'à ce que mort d'homme s'ensuivit. Le roi refusa, et les deux ennemis ne purent vider leur querelle qu'après les funérailles de François I<sup>er</sup>.

Son successeur, Henri II, autorisa le combat, dans la persuasion que tout l'avantage serait du côté de son favori; ce qui était plus que probable, ce jeune seigneur étant doué d'une force et d'une adresse extraordinaire. Non-seulement la Châtaigneraie excellait dans l'escrime et dans le manie- ment des armes, mais encore il était fort habile dans tous les exercices du corps; à la lutte il n'y avait pas d'homme qui pût lui résister; dans les tournois et dans les joutes il lui arrivait souvent en pleine course de cheval de jeter et reprendre sa lance jusqu'à trois fois sans pour cela manquer la bague; aussi se regardait-il comme si assuré de tuer Jarnac, qu'il commanda un souper pour célébrer sa victoire.

Le duel eut lieu en présence de toute la cour, au château



de Saint-Germain en Laye, au soleil couchant. La Châtaigneraie s'avança avec toute l'insolence d'un bravo qui compte sur un triomphe facile; Jarnac parut dans le champ clos avec une mâle assurance, à pied et armé de la dague et du poignard, ainsi qu'il avait été réglé par les parrains. A un signal donné les deux champions croisèrent le fer; et presque au même instant, au grand ébahissement du roi, de Diane de Poitiers et de toute la cour, la Châtaigneraie tomba à terre, baigné dans son sang, le jarret fendu par un coup de revers que lui avait porté son adversaire et qui s'appelle encore le coup de Jarnac. Le vainqueur, ne voulant pas profiter de son droit et égorger un homme sans défense, conjura la Châtaigneraie de vivre et de lui rendre son honneur. Sur son refus, il vint par trois fois s'agenouiller devant le roi pour le supplier d'accepter son prisonnier. Henri se rendit enfin à ses prières, et lui dit avec une rage concentrée: « Vous » avez combattu comme César et parlé comme Cicéron. » On emporta la Châtaigneraie du champ clos et on lui prodigua les plus grands soins; mais la honte de sa défaite et l'humiliation qu'il avait subie devant toute la cour dérangèrent son esprit; dans un accès de délire il arracha l'appareil qui était posé sur sa blessure, et expira dans la nuit qui suivit le combat.

« Ainsi mourut le favori de monseigneur le roi, dit Vieille-ville dans ses mémoires, ce redouté la Châtaigneraie, qui » faisait à tous les gentilshommes une piaffe odieuse et intolérable, et ne dépensait pas moins de douze cents écus par » jour, quoiqu'on ne lui connût aucune fortune; ce qui fit » dire qu'il était l'amant de madame la duchesse de Valen-

» tinois et peut-être aussi le tenant de monseigneur le roi, » qui aimait fort les plaisirs contre nature et les vigoureux » champions en vilénies et obscénités. » Ce qu'il y eut de certain, c'est que Diane de Poitiers s'affecta vivement de la mort de François de Vivonne, et s'en prit à ceux qui avaient été en faveur sous le règne de la duchesse d'Étampes, les renvoyant de leurs gouvernements, et les remplaçant dans leurs charges et dignités par ses créatures. Ainsi elle rappela le connétable de Montmorency à la cour, lui rendit les honneurs dont il avait été dépouillé par le feu roi, et donna une telle autorité à François de Lorraine, duc d'Aumale et de Guise, et à tous ceux de la famille de ce prince, que bientôt il devint redoutable pour le roi lui-même.

Le stupide Henri souscrivait à toutes les dispositions que la favorite prenait pour diriger le royaume, « ayant, dit Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, les mêmes défauts » que ses prédécesseurs, l'esprit faible et le cœur corrompu. » Aussi on peut affirmer que ce règne fut celui de madame de » Valentinois, du connétable, et de M. de Guise, qui étaient » en possession de toutes les charges et des gouvernements » les plus importants du royaume. Bientôt nul ne put approcher du roi que par la volonté des Guise ou des Montmorency; tout releva de ces deux maisons; récompenses ou » châtiments, tout fut distribué par eux; et il sembla que le » roi et sa concubine eussent pris à tâche de leur partager la » France au détriment des enfants de Catherine de Médicis. » Les Guise s'attribuèrent les gouvernements de la Bourgogne, de la Champagne, le titre de général des galères et » de colonel de la cavalerie légère; ils donnèrent à leurs par-



» tisans les lieutenances du roi, le commandement des com-  
 » pagnies de gendarmes, et des emplois secondaires en grand  
 » nombre. Les Montmorency s'emparèrent des titres de con-  
 » nétable, de grand maître de France, d'amiral, de colo-  
 » nel d'infanterie; ils s'adjugèrent les gouvernements de la  
 » Guyenne, du Languedoc, de l'île de France et de la Pro-  
 » vence; ils confièrent à leurs créatures les capitaineries de  
 » la Bastille, du fort de Vincennes, le commandement de la  
 » place de Boulogne et celui de trente compagnies de gen-  
 » darmes; et cela parce que madame de Valentinois voulait  
 » avoir pour amants les deux chefs de ces puissantes mai-  
 » sons. » Il résulta de cet ordre de choses que les tailles  
 furent doublées; et comme les malheureux cultivateurs se  
 trouvaient dans l'impossibilité de payer les impôts, et même  
 d'ensemencer leurs terres, ils affluèrent à Paris en tel nombre,  
 qu'on fut forcé d'élargir l'enceinte et d'accroître les faubourgs  
 si démesurément, que le roi, redoutant que la capitale devînt  
 trop considérable par rapport aux autres cités du royaume,  
 rendit une ordonnance, en date du mois de novembre 1549,  
 pour en fixer irrévocablement les limites.

Cette même année vit les poursuites suscitées contre le vé-  
 nérable maréchal Oudart du Biez, à la sollicitation du conné-  
 table et de la favorite, qui convoitaient ses immenses ri-  
 chesses. Ce noble chevalier, blanchi au service de la France,  
 avait mérité par ses talents, dit Brantôme, d'être compté  
 parmi les capitaines les plus illustres du temps, et avait même  
 reçu l'insigne honneur d'être jugé digne de commander les  
 cent hommes d'armes qui formaient la compagnie de Bayard.  
 Le roi se fit lui-même l'accusateur du maréchal, et pour-

suivit sa condamnation avec une incroyable tenacité. Tout  
 le crime de ce vieillard était simplement d'avoir donné sa  
 fille en mariage à un jeune seigneur, nommé Coucy-Vervins,  
 qui, se trouvant chargé de la défense de Boulogne sous le  
 dernier règne, avait eu la faiblesse de rendre cette place  
 contre l'avis de tous les officiers de la garnison. Henri II dé-  
 clara qu'il y avait eu trahison, et que le maréchal du Biez  
 n'était point étranger à tout ce qui s'était passé à Boulogne.  
 Quoique ces allégations fussent entièrement controuvées et  
 dénuées de vraisemblance, le maréchal et son gendre n'en  
 furent pas moins condamnés, comme criminels d'état, à être  
 décapités, et leurs biens confisqués au profit de la duchesse  
 de Valentinois et du connétable Anne de Montmorency.

Cette sentence, rendue par des juges iniques qui étaient  
 vendus à la cour, indigna les esprits et excita le plus vif mé-  
 contentement dans le peuple; ce qui contraignit sa majesté à  
 commuer la peine du maréchal en une prison perpétuelle.  
 Mais, à l'exemple du cruel Louis XI, il voulut que ce vieillard  
 à barbe blanche, qui aimait sincèrement son gendre, assistât  
 à son supplice; il le fit conduire enchaîné sur l'échafaud où  
 devait être décapité ce malheureux jeune homme; ensuite  
 le bourreau lui arracha, en présence d'une foule immense,  
 le collier de l'ordre de Saint-Michel, le degrada de sa no-  
 blesse et le déchut de sa dignité de maréchal; puis on amena  
 Jacques de Coucy-Vervins, on lui fit placer la tête sur le  
 fatal billot, et la hache s'abattit. L'infortuné vieillard fut ra-  
 mené tout inondé de sang, et conduit au château de Loches,  
 où il termina ses jours dans la plus rigoureuse captivité.

Sous le règne suivant, la mémoire de ces deux victimes de